AR Prefecture

005-200034502-20220328-2022_45-DE
Reçu le 29/03/2022
Publié le 29/03/2022

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 28 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 22 mars 2022 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 12
Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Dominique GOURY, M. Christian GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Frédéric GAILLAND, M. Rémy GONSOLIN, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : M. Roland BERNARD ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Aurélie DESSEIN ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO, M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

COTISATIONS 2022

Monsieur Le Maire

Rappelle que des appels de cotisations ont été sollicités auprès de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur au titre de l'exercice 2022. Certains ont d'ores et déjà fait l'objet d'une approbation en Conseil municipal du 2 mars 2022.

Présente l'organisme qui a formulé une demande ainsi que le montant de cotisation associé :

Organisme	Montant cotisation 2022
Association Nationale des Elus de la Montagne - ANEM	521,01 €
Adhésion 2022 – Bien chez soi - CCAS	12,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif 2022,
Vu l'avis favorable de la commission « Communication et animations » réunie le 21 mars 2022 sur les demandes portant à caractère sportive, touristique et festive,

AR Prefecture

005-200034502-20220328-2022_45-DE
Reçu le 29/03/2022
Publié le 29/03/2022

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Vu l'avis favorable de la commission « Sociale » réunie le 24 mars 2022 sur les demandes portant à caractère sociale,

Considérant les demandes des structures ayant sollicité une adhésion au titre de l'exercice 2022,

Considérant que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur apporte un soutien financier en direction desdites structures depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver l'adhésion de la commune auprès de cet organisme au titre de l'exercice 2022,

ARTICLE 2. Autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme auprès de cet organisme ;

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**17**
Membres présents :	**12**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**17**	**Contre :**	**0**

****

Transmis en Préfecture le :
Affiché ou publié le :

Ainsi fait et délibéré le 28 mars 2022

Pour copie conforme

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Hautes-Alpes)

Laurent DAUMARK